

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1087 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1087

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 juin 1965

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro

1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le gendarme Mournet Robert est nommé chef du poste administratif d'Arta-Ouéah en remplacement du maréchal des logis-chef Saurat Henri, titulaire d'un congé administratif. Le gendarme Mournet Robert bénéficiera de l'indemnité de frais de représentation au taux de 36.000 FD prévue par l'arrêté n° 1 du 3 septembre 1955 cette dépense est imputable sur le budget local.